

Contribution

**de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Patrice De Laurens (Directeur Régional Adjoint)

Préserver les terres agricoles sous pression urbaine : une politique à la recherche d'outils de mesure de son action

I – Le risque d'une disparition de l'agriculture dans les espaces périurbains

Les exploitations agricoles se concentrent le plus souvent dans les espaces fertiles (plaines, vallées, littoraux) à proximité des marchés de consommation que constituent les grands pôles urbains. Les conflits d'usage du sol sont devenus très prégnants dans ces espaces convoités par l'extension urbaine. L'issue du combat est le plus souvent défavorable à l'agriculture en raison de sa rentabilité économique très faible face à la valorisation foncière bâtie.

L'artificialisation des sols se réalise ainsi le plus souvent sur des terres de très bonne qualité agronomique et de manière irréversible (par imperméabilisation des sols), affaiblissant durablement et fortement le potentiel productif agricole et sa cohérence économique et spatiale.

Le phénomène est particulièrement exacerbé dans la région Paca, région fortement urbanisée, et dynamique en termes démographiques. La surface agricole utilisée (SAU) a chuté de 12 % entre 2000 et 2010, soit un rythme quatre fois supérieur à la moyenne nationale. La perte de SAU atteint même 31 % dans le département des Alpes-Maritimes et 20 % dans le Var. Ce mouvement de consommation de terres agricoles par l'urbanisation n'est pas enrayé. En 2010, plus d'une exploitation sur deux est encore très directement confrontée au phénomène urbain et à son emprise spatiale.

II – Des politiques publiques écrites mais dont les outils sont encore à forger

Conscient de la gravité de la perte productive et environnementale et de la nécessité de juguler le phénomène, le législateur a inscrit l'objectif de préservation des terres agricoles dans les deux lois Grenelle de 2009 et 2010, et dans la Loi de modernisation agricole de 2010. Celle-ci réaffirme la lutte contre le « gaspillage des terres agricoles » afin d'éviter la disparition des terres agricoles au profit des infrastructures routières, des implantations commerciales ou de nouvelles habitations. Le décret n°2011-189 du 16 février 2011 a créé la commission départementale de la commission des espaces agricoles (CDCEA), définie comme un outil de préservation du foncier. Elle est chargée de donner un avis avant tout déclassement d'une terre agricole.

Par ailleurs, certains territoires peuvent faire l'objet d'une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) impliquant les services de l'État.

Depuis leur instauration, ces politiques publiques buttent toujours sur le manque d'outils de mesure de la consommation de terres.

Si la consommation d'espace agricole est approchée, *à posteriori*, de façon pluriannuelle, à une échelle supra-communale (par les recensements agricoles décennaux du SSP et des enquêtes thématiques notamment), les outils de mesure manquent en rythme annuel sur des territoires fins.

L'efficacité des outils mis en place peut être ainsi compromise par manque de capacité à réagir rapidement et de façon finement localisée.

III – De nombreuses difficultés à surmonter

Il est actuellement extrêmement difficile de mesurer finement tant le constat que les évolutions alors même que cette question nécessiterait de disposer d'outils partagés avec les autres acteurs.

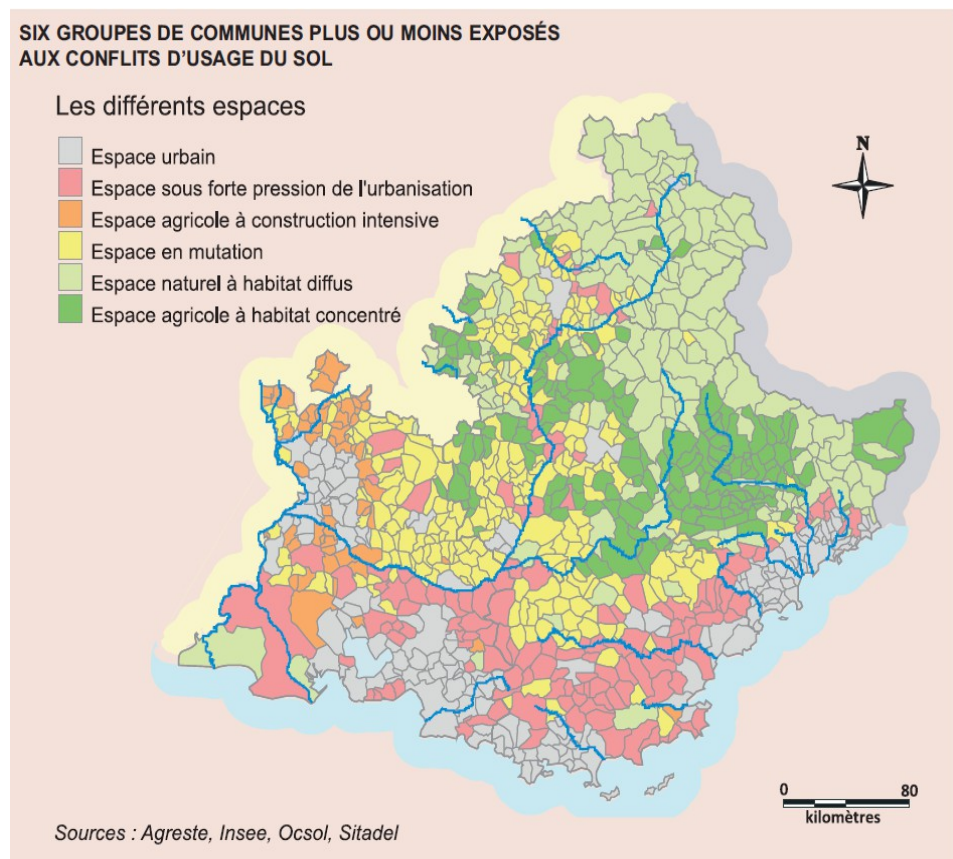
Les difficultés de mesure sont de plusieurs natures :

- Les terres agricoles à préserver sont les terres cultivées et potentiellement cultivables (remise en culture possible, qualité du sol requise, accès possible aux machines agricoles...). La SAU n'en représente donc qu'une partie ; des friches, landes, et autres espaces naturels pouvant être également à préserver. La définition précise des terres concernées est donc un préalable important.
- Certaines cultures sont peu ou pas aidées (légumes, fruits, vignes, fleurs) et ne sont donc pas couvertes par un système d'information de gestion d'aides agricoles.
- La mesure suppose de mobiliser une diversité de sources de fiabilité administrative variée (ex : ASA d'irrigation par exemple)
- Le phénomène est très morcelé et nécessite de ce fait une maille géographique d'observation très fine (à la parcelle).
- Le pas de temps doit être annuel ou infra-annuel pour permettre la réactivité des outils.
- L'observation et l'analyse ne peut être mobilisée sur des grandes portions de territoire du fait de la finesse requise. Les territoires à enjeux à observer sont cependant bien identifiables à priori par les services régionaux.

IV – Exemples de travaux menés en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une étude a été menée en 2010-2011 en partenariat entre l'Insee Paca et la Draaf Paca. Ce travail, de nature typologique, a conduit à mettre en évidence, au sein des espaces ruraux et périurbains de la région, cinq groupes de communes, homogènes en terme d'évolution de la population, d'habitat et d'occupation du sol, et aux enjeux différenciés en terme d'exposition aux conflits d'usage du sol.

La mise à disposition des résultats du recensement agricole de 2010 a permis, sur ces espaces, de confronter la situation de l'agriculture et son évolution au cours de la dernière décennie, de pointer les atouts, les handicaps et, par conséquent, les points de vigilance.



(cf. http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/70_Espaces_activite_agri_cle831852.pdf)
 et http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/analyse/ana05/ana05.pdf)

Pour mémoire, la typologie des communes a été réalisée à partir des critères suivants :

- population, parc de logements, résidences principales, logements individuels, en 2006 et depuis 1999 ; densités de population et de logements en 2006
- intensité de construction de locaux entre 1999 et 2006
- concentration de l'habitat en 2006 (indice de Gini sur les estimations de population par carreau de 330 m de côté)

- accessibilité (distance à la ville-centre et aux équipements de la gamme intermédiaire)
- importance de l'agriculture (part des exploitants dans la population active, SAU dans la superficie communale)
- répartition des surfaces communales entre surfaces agricoles, naturelles et artificialisées (au canton).

* * *